



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1297 du 11 AVRIL 2008**

### Sommaire

	PAGES
■ AGENDA	2
■ INFOS BREVES	2
■ COMMUNIQUE U.G.F.F.	3-4
■ LETTRE AU MINISTRE BORLOO CONCERNANT LES BASES AERIENNES MILITAIRES	5
■ DECLARATION COMMUNE C.G.T. – C.F.D.T. – F.O. – U.N.S.A. – F.S.U. CONCERNANT LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE	6-7
■ PETITION INTER-SYNDICALE SUR LA P.S.C.	8
■ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 MARS SUR LE POLE SCIENTIFIQUE DE MARNE LA VALLEE	9-11
■ LETTRE AU MINISTRE BORLOO – 1 <sup>ER</sup> MAI ET ASCENSION LE MEME JOUR	12
■ NOTE DE LA C.G.T. CONCERNANT LE 1 <sup>ER</sup> MAI	13-14



## AGENDA

**Vendredi 11 avril 2008 :**

**D.G.P.A. / O.S.  
élections C.T.P.M.**

**Vendredi 11 avril 2008 :**

**D.G.P.A. / O.S.  
Pénibilité du travail**

**Vendredi 11 avril 2008 :**

**Comité de suivi du plan triennal  
des travailleurs handicapés**

**Mercredi 16 avril 2008 :**

**Secrétariat Fédéral**

**Jeudi 17 avril 2008 :**

**Groupe de travail fédéral  
sur élections C.T.P.M.  
M.E.E.D.D.A.T.**

**Mardi 22 avril 2008 :**

**Bureau U.I.T.**

**Mercredi 23**

**Audience au cabinet BORLOO**

**Jeudi 24 avril 2008 :**

**Bureau Fédéral**



## INFOS BREVES

**Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement  
Durable et de l'Aménagement du Territoire**

- **Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2008** modifiant l'arrêté du 22 novembre 2002 fixant le montant de l'indemnité pour examens supplémentaires allouée aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.
- **Décision du 5 février 2008** portant nomination au comité technique paritaire ministériel institué au ministère des transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.
- **Arrêté du 6 février 2008** autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au corps des Secrétaires Administratifs de l'Équipement et fixant la date de remise des dossiers professionnels.
- **Arrêté du 13 mars 2008** autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture et fixant la date de l'épreuve écrite du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur des affaires maritimes de classe exceptionnelle (femmes et hommes).
- **Décision du 5 février 2008** portant nomination au comité technique paritaire ministériel institué au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.
- **Arrêté du 6 février 2008** autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs de l'équipement et fixant la date de remise des dossiers professionnels.
- **Arrêté du 13 mars 2008** autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture et fixant la date de l'épreuve écrite d'un concours professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière de 2<sup>ème</sup> classe (femmes et hommes).
- **Arrêté du 10 mars 2008** portant modification de l'arrêté du 20 décembre 2007 relatif à l'agrément des organismes prévus à l'article R. 543-108 du code de l'environnement.
- **Arrêté du 11 février 2008** modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.
- **Arrêté du 5 mars 2008** fixant au titre de l'année 2008 le nombre de postes à pourvoir à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal du ministère de l'écologie.



**Déclaration du 3 avril 2008**

**Etat**

**[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr) Régression Générale des Politiques Publiques**  
**Nicolas SARKOZY préside demain le Conseil de modernisation des politiques publiques. 7 milliards de coupes claires dans les budgets publics devraient être annoncés. C'est une véritable régression générale des politiques publiques que programme le gouvernement. Le débat sur « austérité ou pas » semble bien dépassé.**

Ce nouveau train d'économies fait suite à un premier train de 90 mesures à la portée financière plus limitée. Il prolonge la mise en réserve de 7,2 milliards de dépenses dans le budget 2008 et anticipe sur la présentation du budget triennal 2009-2011 à l'automne.



**Déclaration du 1er avril 2008**

**Suppression de 63 conseils de prud'hommes  
Au mépris des justiciables**

**[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**  
Après les coupes claires réalisées dans la carte judiciaire des Tribunaux d'Instance, le gouvernement vient de confirmer son projet de fermeture de 63 conseils de prud'hommes sur 271. La grande majorité des conseils municipaux, conseils généraux, syndicats, conseillers prud'hommes, chambres de commerce et d'industrie et autres organismes consultés depuis trois mois se sont prononcés contre ces projets et ont élaboré un ensemble impressionnant de mesures alternatives permettant d'améliorer l'efficacité de la justice du travail.



## **FAIRE CONVERGER NOS LUTTES POUR IMPOSER D'AUTRES CHOIX QUE LA RGPP**

**D**epuis son élection, Nicolas SARKOZY tient la Fonction publique dans sa ligne de mire.

Dès la fin de l'été 2007, les choses se sont encore accélérées. En effet, depuis le fameux discours de Nantes, les annonces se multiplient, les projets s'amoncellent et leur mise en œuvre se précipite. C'est d'ailleurs la concomitance de ces dispositifs qui confère à la politique actuelle un caractère nouveau quasi sans précédent.

A l'évidence, ce qui se joue autour de la Fonction publique est un enjeu majeur de société.

Moins d'Etat, moins de services publics, moins de personnels, une marchandisation plus grande de la société, la non satisfaction des besoins sociaux, voilà ce que d'aucuns préconisent.

### **Des arguments parfaitement tendancieux :**

Pour ses concepteurs, la fameuse Révision Générale des Politiques Publiques serait, d'une part, une obligation incontournable et, d'autre part, un vecteur de progrès pour les citoyens et les personnels.

Toujours d'après les mêmes, la RGPP est rendue indispensable par le niveau de la dette et des

déficits publics et, de manière corollaire, par le trop grand poids des dépenses publiques qui handicaperait la croissance.

C'est d'ailleurs ce qui figure en toutes lettres dans le document diffusé le 4 avril à l'issue du 2<sup>ème</sup> Conseil de modernisation des politiques publiques.

### **Une seule solution : couper, réduire, amputer !**

#### **Et les chiffres d'économies de valser, 7, 10, 14 milliards d'euros....**

Nos pourfendeurs des dépenses publiques se gardent pourtant bien d'évoquer certains arguments.

Par exemple, que de 1986 à 1995, alors que la croissance annuelle était en moyenne de 2,2 %, la part des dépenses publiques dans le PIB a augmenté de 3,4 points.

De 1995 à 2006, les dépenses publiques régressaient de 1,1 point dans le PIB et la croissance annuelle moyenne était de ... 2,2 % !

Autrement dit, diminuer la dépense publique n'a aucun effet positif sur la croissance.

### **Quant aux améliorations pour tous, on est littéralement dans la provocation.**

- Quels progrès les citoyens ont-ils à attendre des suppressions massives d'emplois qui altéreront, tant la qualité du service rendu que les conditions de travail ?
- Quelles avancées les personnels retireront-ils d'une précarité accrue et d'une flexibilité poussée jusqu'à l'extrême ?
- Et quelles garanties d'impartialité et de neutralité demain pour les usagers dès lors que les droits des agents de la Fonction publique auront été gravement fragilisés ?

**Ceux qui prétendent cela font pour le moins preuve d'une grande malhonnêteté.**

## Les véritables buts recherchés :

En fait, derrière l'ensemble de ces arguties, les réelles intentions des partisans de toutes ces mesures ne doivent tromper personne. Leur motivation essentielle est bien de transférer au secteur marchand et à la loi du profit des secteurs entiers de la société qui relèvent aujourd'hui de la solidarité nationale et du financement public et de faire disparaître de la puissance publique purement et simplement nombre de missions considérées comme des freins au libre développement des entreprises.

## La mobilisation existe :

**Face à cette politique destructrice, de nombreuses luttes existent et se développent.**

Dans toutes, la CGT est présente et active.

*A l'évidence, il faut encore étendre ces actions, les multiplier dans tous les secteurs de la Fonction publique.*

A l'offensive tous azimuts – mais parfaitement cohérente - qui est mise en œuvre doit correspondre une mobilisation de même nature.

Partout, ce mouvement indispensable doit être porteur de revendications alternatives en même temps qu'il combat pied à pied des régressions inacceptables.

## Construire la convergence et l'élargissement :

Pour empêcher les mauvais coups, pour obtenir des réformes porteuses de progrès social pour tous, il faut encore aller plus loin.

***la Fonction publique est le bien commun de l'ensemble de la population, la construction d'une mobilisation unissant salariés et citoyens est fondamentale.***

**L'UGFF/CGT y travaille activement et concrètement.**

Dans le même temps – et sans que cela s'oppose en rien - **l'heure est à la convergence des luttes des personnels.**

C'est pourquoi, à partir des mouvements existants et en posant la nécessité de leur extension,

**L'UGFF appelle à mettre en débat une journée de grève et de manifestations, dans toute la Fonction publique de l'Etat, dans la semaine du 13 au 16 mai.**

- ➔ Pour dire non à la Restriction Générale des Politiques Publiques ;
- ➔ Pour une augmentation générale des salaires ;
- ➔ Pour une Fonction publique répondant toujours mieux aux besoins de toute la population.

**L'heure est à nous retrouver ensemble dans l'action !**

Montreuil, le 9 avril 2008

263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cédex  
Téléphone : 01.48.18.82.31 – Télécopie : 01.48.18.82.11 – Courriel électronique : [ugff@cgt.fr](mailto:ugff@cgt.fr)  
Site internet : [www.ugff.cgt.fr](http://www.ugff.cgt.fr) – Numéro de Siret : 784312043 - 00036.



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT**  
**ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 2 Avril 2008

Monsieur Jean-Louis BORLOO  
Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie,  
de l'Energie, du Développement Durable et de  
l'Aménagement du Territoire  
246, Boulevard Saint-Germain  
75007 – PARIS

OBJET : Activités M.E.E.D.D.A.T. pour les Bases Aériennes Militaires.

## **Le MEEDDAT fait des envieux**

A peine la volonté d'hégémonie du Ministère de l'Intérieur sur les services déconcentrés du MEEDDAT arbitrée par le gouvernement, c'est au tour du Ministère de la Défense d'afficher ses appétits vis-à-vis des services des Bases Aériennes implantés principalement sur les sites militaires de l'armée de l'air.

Dans un document émanant de l'équipe d'audit R.G.P.P. de la Défense daté du 25 mars, mis en ligne par un hebdomadaire national, il est écrit en page 20 et 78 que le MINDEF va demander au M.E.E.D.D.A.T. de se dessaisir des missions définies par le décret de 51 qui régit la présence et le rôle des personnels de notre ministère pour le domaine aéronautique militaire.

Cette nouvelle manœuvre visant à récupérer, sans aucune concertation, une mission relevant historiquement de notre ministère est inacceptable.

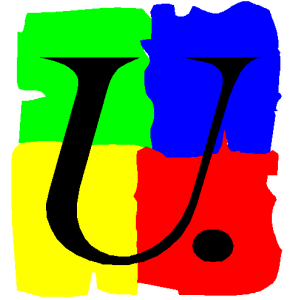
Monsieur le Ministre vous devez vous y opposer fortement et affirmer que l'application du décret du 21 février 1951 restera la règle.

Pour ce qui nous concerne, l'implication du M.E.E.D.D.A.T. sur les sites du Ministère de la Défense qui sont sensibles du point de vue environnemental, doit être maintenue, voire étendue.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Marie RECH', is written over a horizontal line. Below the signature, the name 'Jean Marie RECH' is printed in a black sans-serif font.



le 2 avril 2008

## ***La Protection Sociale Complémentaire des agents du MEEDDAT en DANGER !***

Ce lundi 31 mars 2008, les organisations syndicales CGT, FO, CFDT, FSU, UNSA étaient réunies avec l'administration du MEEDDAT et la société RISKEO au sein de la commission de pilotage stratégique chargée d'étudier les modalités de l'appel d'offres nécessaire au référencement de l'organisme de protection sociale complémentaire (PSC) du ministère (soit MGET, soit un autre organisme mutualiste ou privé ...) à compter du 1er janvier 2009 et pour une durée de 7 ans.

Le dossier préparatoire à ce groupe de travail -envoyé 4 jours avant- était constitué d'une note d'orientation de 30 pages, cadrant le contenu de l'appel d'offres en termes de périmètre de population concernée, de nombre d'organismes à référencer, du niveau des garanties en santé et prévoyance et de leur tarification, des modalités de l'appel d'offres en particulier des critères de sélection des offres, et enfin du montant et de l'impact de la subvention de l'employeur.

Les OS ont dénoncé la transmission tardive du dossier ne leur permettant pas d'en faire une étude complète ; elles ont demandé un report de 15 jours du lancement de l'appel d'offres (initialement prévu le 6 mai 2008) ainsi que des réunions de concertation complémentaires - sans remettre en cause le calendrier prévoyant le choix du prestataire en septembre 2008 pour une application au 1er janvier 2009 - dans le seul intérêt d'une meilleure défense des intérêts des agents.

Elles ont demandé, dès le début de la réunion, que des précisions leurs soient apportées :

- sur le montant de la subvention qui serait consacrée par le ministère à ce nouveau dispositif. En effet cette participation de l'employeur, inscrite dans l'appel d'offres est déterminante. Le décret prévoit le financement uniquement sur les transferts de solidarité. Ce transfert est égal à la différence pour la solidarité intergénérationnelle, entre la somme des prestations « santé » versées aux retraités et les cotisations qu'ils ont acquittées. Mais l'opérateur fixe les cotisations en regard de l'aide reçue par l'employeur. C'est pourquoi, les OS ont revendiqué la même participation que dans le secteur privé où l'employeur participe en moyenne à 50% pour le domaine de la santé et 60% pour celui de la prévoyance.
- sur le périmètre des services concernés au sein du MEEDDAT et des établissements publics de son ressort.

Les organisations syndicales ont demandé d'intégrer dans la convention la possibilité, pour ces établissements publics, de se rallier au dispositif de Protection Sociale Complémentaire pendant la durée de la convention, voire de tenir compte des éventuels nouveaux changements dans la structure du ministère.

Elles ont aussi demandé que la possibilité d'adhérer à cet organisme soit offerte à tout agent du ministère, quelle que soit sa situation administrative, sa position d'activité, son statut (y compris les agents transférés).

Enfin, elles demandent un suivi en CTP Ministériel de ce dossier.

Si l'administration a accepté de faire un rappel aux établissements publics qui n'ont pas répondu (une trentaine), elle se refuse à prendre position sur les points principaux suivants :

- ouverture du champ de la Protection Sociale Complémentaire en cours de convention à d'autres Etablissements Publics (le ministère renvoie l'étude de cette possibilité à un audit juridique),
- participation de l'Etat employeur d'un montant minimum de 15 Millions d'Euros

Quant aux personnels qui pourraient bénéficier ou non de cette protection sociale complémentaire, il a été nécessaire d'en exiger la liste ..... qui n'est pas encore établie.

L'administration a déclaré « Si les 15 Millions sont un préalable, il n'y aura probablement pas d'autre séance de négociation ».

**Outre la manière de mener les débats en évitant de répondre aux questions de fond et en voulant « verrouiller » la discussion à ses aspects techniques, sans bouger le calendrier, c'est le montant de la participation de l'employeur qui a fait chavirer cette réunion**

**Le MEEDDAT annonce qu'il limitera la subvention financière à 3,8 millions d'euros soit 12 millions de moins que le montant fixé dans la convention entre l'organisme actuel de PSC (la MGET) et le ministère en 2005 !**

**Pour un même niveau de prestations, qui va payer la différence ?**

Ainsi, le ministère, qui ose soutenir que son souhait est d'améliorer la Protection Sociale Complémentaire et le niveau des prestations dans un cadre de solidarité intergénérationnelle, refuse de prendre ses responsabilités et propose de faire financer cette prétendue avancée par les agents eux-mêmes !!! Nous sommes bien loin du compte.

Les organisations syndicales ont quitté la séance en annonçant qu'elles informeraient les agents du ministère et des établissements publics. Elles ont exigé que leurs revendications soient satisfaites avant une prochaine réunion (si elle a lieu ...), y compris l'augmentation de la subvention ministérielle à concurrence de la participation réelle en 2005 (intégrant l'équivalent du coût des personnels, des locaux, du courrier, ...) revalorisée tant de l'inflation que de l'amélioration de la couverture sociale.

## **Défendre notre protection sociale complémentaire devient nécessaire et URGENT**

**Signez tous et toutes, la pétition ci jointe et faites la remonter vers l'un des FAX suivants :**

**CGT :** 01 48 51 62 50 ou 01 40 81 83 16  
**FO :** 01 40 81 24 13  
**CFDT :** 01 40 81 24 05  
**FSU :** 01 42 19 18 47  
**UNSA :** 03 25 46 20 77 ou 02 96 87 46 01









## **Pôle scientifique de Marne la Vallée**

### **Compte rendu de la réunion du 27 mars 2008 du groupe « dialogue social » sur le transfert à Marne la Vallée**

Dans la continuité du groupe mis en place l'année dernière sur le volet social du déménagement à Marne la Vallée, s'est tenue une réunion avec la participation de Mr LHOSTIS du Conseil Général des Ponts et Chaussées (CGPC) et pilote du groupe, de chargés de mission au niveau du ministère, de représentants des directions des différents établissements publics et des représentants des personnels via leurs organisations syndicales. Trois points étaient à l'ordre du jour : le projet scientifique, l'évolution du projet immobilier et architectural et des informations sur l'accompagnement social du déménagement.

#### Sur le projet scientifique :

Armel de la Bourdonnaye de l'ENPC rappelle l'ambition du projet avec l'idée directrice d'arriver à la création d'un pôle scientifique de visibilité internationale d'environ 1800 personnes (au sein du pôle de l'université Paris-Est) dont approximativement 275 de l'ENPC, 435 du CSTB, 150 de l'INRETS, 342 du LCPC, 334 du SETRA. Ce regroupement d'organismes de recherche ayant des thématiques communes doit leur permettre de travailler en étroites relations avec le monde de l'entreprise et de l'enseignement. Le projet est axé autour d'une articulation forte entre acteurs institutionnels et économiques qui forment le pôle de compétitivité Advancity. Le projet scientifique mettra l'accent sur les problématiques des économies de ressources et de la construction d'un système de transports robuste et souple au vu des changements climatiques. La transversalité entre établissements doit être approfondie suivant 4 thématiques :

- Evolution intégrée des projets (dimension environnementale, sociale, économique)
- Ville numérique (outils d'observations, modélisation, représentation virtuelle, simulation)
- Gestion du risque lié aux événements extrêmes (changements climatiques, accidents majeurs)
- Innovation, résilience et adaptabilité (matériaux, structures, systèmes, outils de diagnostic et de maintenance)

La CGT LCPC a tenu à rappeler qu'il y existe un ancrage fort et historique avec le RST du MEEDDAT qui participe activement à l'effort de recherche et qu'en termes d'affichage au niveau du projet scientifique cette donnée était relativement absente. La même remarque est formulée concernant l'articulation entre le SETRA et le CERTU situé dans la région lyonnaise. Réponse est faite par le représentant de la DRAST que la création du pôle est l'opportunité d'élargir le pilotage du RST à d'autres organismes (INRETS sur le champ des transports et CSTB sur le champ d'activité du bâtiment) et donc de permettre le déploiement de nouvelles activités ...

Pour autant la CGT formule la remarque que les logiques gouvernementales d'économies budgétaires purement comptables (voulue par la RGPP) mettent en péril actuellement le réseau des CETE/Laboratoires et ses activités de service public.

Sur le fait de regrouper différents organismes, des voix s'élèvent pour rappeler qu'il s'agit pour l'instant d'affichage, à charge aux acteurs des différents organismes de trouver des synergies et de concrétiser la volonté de travailler ensemble.

#### Sur le projet immobilier :

- Le concours d'architecte est lancé pour le bâtiment principal XXL (surface finalement fixé à 26680 m<sup>2</sup> Surface Utile), une centaine de candidatures sur dossier se sont présentés. Les 5 candidats admis à concourir seront sélectionnés mi avril et le lauréat final sera connu mi septembre 2008. Le coût du bâtiment est à ce jour estimé à 119 millions d'euros et sa livraison prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2012 dans le cas le plus favorable. S'agissant du bâtiment Descartes de 6500 m<sup>2</sup> de surface utile (ENPC/CSTB), le lauréat du concours sera connu en mars 2009.
- Des ventes de l'Etat devant abonder financièrement le projet sont déjà effectives (ventes des haras de Jarly et d'une partie de l'ancien siège de l'IGN, rue des Saint-Père), la vente des anciens locaux de l'ENPC rue des Saint-Père est annoncée au mois de septembre 2008, une convention de protocole de cession entre le LCPC et l'OPAC de Paris est en préparation, les sièges de l'INRETS et du SETRA étant l'objet d'une étude de valorisation.
- Une crèche de 60 berceaux est intégrée au projet, mais ses modalités de gestion sont encore à définir en concertation avec les collectivités locales et les différents organismes proches du site.
- Les terrains de sports sur lesquels vont être construits les bâtiments seront transférés à 500 m du site près d'autres équipements sportifs existants.
- Un projet de développement économique est à l'étude : il s'agit de l'implantation d'hôtels d'entreprises sur la partie des terrains en bordure du RER. L'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Marne la Vallée en a la charge et la rédaction de l'appel d'offres devrait prendre en compte l'exigence d'une articulation avec le projet scientifique.
- Le MEEDDAT affiche sa volonté qu'une étude mobilité soit conduite par l'EPA Marne en lien avec le syndicat des transports d'Ile de France (STIF) et les collectivités. Le ministère s'engage dans un souci d'anticipation à réaliser un Plan Déplacements Entreprises pour une meilleure évaluation des déplacements des agents.

Les organisations syndicales ont pointé la faiblesse de la diversité des accès au site : à part les 2 axes constitués par le RER et l'Autoroute il existe peu de solutions alternatives de déplacements. Des inquiétudes se font fortement ressentir du côté de l'INRETS dont une partie des personnels devront subir un double déménagement. La cession des locaux actuels à Arcueil sera plus rapide et on se dirige vers l'emménagement dans des locaux transitoires en location. Les représentants du ministère font part de leur absence d'avis sur ce dossier et rappellent qu'aucun crédit supplémentaire n'est prévu pour les surcoûts qui seront à la seule charge de l'INRETS.

#### Sur les questions d'accompagnement social :

- La question des aides à la mobilité est abordée. La loi doit être prochainement revue avec l'instauration d'une « prime de restructurations ». On s'achemine vers un cadre législatif interministériel applicable à toute la fonction publique, chaque ministère ayant ensuite la responsabilité de décider des conditions d'ouverture des droits, des modalités et des montants. Un plafond serait également fixé par arrêté interministériel.

Peu de précisions supplémentaires sont avancées par la représentante de la DGPA si ce n'est la volonté du ministère d'un traitement à égalité entre les différents établissements. La CGT du SETRA avance l'idée que le déménagement du CSTB hors de Paris il y a quelques années pourrait faire office de référence.

- Sur le volet du logement, la DGPA soutient que des réservations de logements sociaux vont être réalisés dans les communes proches du site. Elle souhaite en parallèle mettre en place un service d'aide à la recherche de logements et réfléchir dès maintenant à des solutions pour les agents affectés en sortie d'école et les doctorants.
- Le cas d'agents qui ne voudraient ou ne pourraient pas suivre leur poste à Marne la Vallée est discuté. La DGPA souhaite anticiper et apporter une assistance, mais il est rappelé que le dialogue interne aux établissements ne peut être négligé. Un projet de questionnaires pourrait être lancé, traitant des contraintes de transport, de logement, de famille et de la volonté individuelle de chaque agent.
- Les organisations syndicales font part de leur inquiétude de voir des compétences se perdre. L'administration rappelle qu'un groupe de travail (GPEC) doit effectuer un recensement des besoins de compétence.
- Le ministère se voit reprocher la faiblesse de l'information et de la communication. Comme lors d'une réunion précédente, est évoquée l'idée de la mise en place d'un portail intranet ou extranet accessible aux agents depuis le site du MEDAD.
- Mme BONY, secrétaire générale du SETRA intervient pour faire part de l'avancée des réflexions du groupe de travail sur les mutualisations. A ce jour sont regardés de façon exhaustive établissement par établissement les différents services (accueil, gardiennage, sécurité, entretien, gestion parc auto, service médico-social, communication, restauration, réservation de salles, documentation, ... ). Un cabinet juridique a été mandaté pour travailler sur la structure juridique que pourrait prendre la gestion partagée des bâtiments. Une vingtaine de possibilités de statuts ont été recensés et deux hypothèses fortes pourraient se dégager : une gestion sous forme de mise en place d'une convention ou la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Les choix de mutualisation sont encore à faire au niveau des services internes (Moyens Généraux, Informatique), aucun travail n'est encore à l'ordre du jour sur le devenir des personnels, car l'administration défend l'idée que le statut des personnels découlera des formes d'organisation à définir. La CGT du LCPC reformule sa demande qu'en matière de communication les établissements prennent une part plus active. Les agents ont des inquiétudes légitimes sur leur devenir. Si des réflexions sur les réorganisations ont lieu, il semble normal qu'au niveau des services une vraie concertation dans la transparence puisse exister !
- La CGT interroge l'administration sur la publicité des postes vacants et demande quand exactement l'affichage de ces postes sera très visiblement « étiqueté Marne la Vallée ». La DGPA répond qu'en ce qui concerne la communication du MEDAD il conviendrait de définir une date butoir (aux environs de 2010) pour que cet affichage apparaisse explicitement.



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : fd.equipement@cgt.fr

Montreuil le mardi 8 avril 2008

Monsieur le Ministre de l'Ecologie, de  
l'Energie, du Développement Durable et  
de l'Aménagement du Territoire  
246 Bd Saint Germain  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Cette année, le 1<sup>er</sup> mai et l'Ascension tombent le même jour. C'est un évènement rare, qui ne s'était pas produit depuis 1913 et que l'on ne pourra observer ensuite qu'en 2160, mais préjudiciable pour l'ensemble du personnel du MEEDDAT et de l'ensemble des salariés.

Dans un cas similaire, des agents du secteur privé avaient obtenu un jour de compensation, de la Cour d'appel de Riom, dans un arrêt du 27 mai 2003. La Cour de Cassation, par un arrêt du 21 juin 2005, confirmait au fond, les décisions de la Cour d'appel de Riom en indiquant :

*« Attendu que la Cour d'appel de Riom a relevé que l'article 10-01-1 de la convention collective prévoit 11 jours fériés, qui sont chômés sans réduction de salaire ; qu'interprétant la convention collective, elle a décidé à bon droit que les salariés pouvaient prétendre au respect de ce nombre de jours lorsque deux fêtes chômées coïncidaient le même jour, la position contraire aboutissant à n'accorder que dix jours... »*

L'arrêt de la Cour de Cassation, compte tenu de la généralité des termes employés, paraît avoir une portée qui dépasse le seul secteur professionnel évoqué : les principes généraux du code du travail s'appliquent également à la Fonction Publique.

Nous vous demandons, de bien vouloir accorder un jour supplémentaire à l'ensemble du personnel du MEEDDAT compte tenu de cet évènement exceptionnel.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame le Ministre, nos salutations syndicales.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Marie RECH', is written over a horizontal line. Below the signature, the name 'Jean Marie RECH' is printed in a black sans-serif font.



## NOTE AUX ORGANISATIONS

Montreuil, le 1<sup>er</sup> avril 2008

### *Retraites : développer le processus de mobilisation nationale et unitaire*

La journée de manifestations du 29 MARS à l'appel de la Cgt, avec la FSU et Solidaires, a été une première étape de la mobilisation indispensable. Elle a rassemblé 85 000 personnes dans 80 manifestations recensées. Les militants de la Cgt ont représenté plus de  $\frac{3}{4}$  des manifestants assurant une visibilité extérieure incontestable.

Les organisations Cgt, Fo, Cftc, Cgc se sont rencontrées lundi matin 31 mars, pour un échange approfondi sur les conditions revendicatives du Rendez-vous retraite 2008 sur les perspectives d'action. La Cfdt qui avait critiqué la publicité donnée à cette réunion de travail, n'était pas présente. La réunion a permis de discuter des priorités revendicatives. Les convergences sont réelles sur plusieurs points : la garantie d'un bon niveau de retraite, la revalorisation des basses pensions, l'opposition à l'allongement à 41 ans de la durée de cotisation, la réduction des inégalités, la prise en compte de la pénibilité. Côté ressources, toutes les organisations mettent l'accent sur le besoin de financements supplémentaires pour les retraites et une politique de plein emploi, dont l'emploi des seniors<sup>1</sup>.

Les conclusions exprimées à la sortie de la réunion ont été claires : « poursuite rapide du travail sur les contenus revendicatifs convergents, mise au point d'une perspective de mobilisation interprofessionnelle ». Nous avons exprimé notre souci « d'intégrer la Cfdt dans ce processus ». Une nouvelle réunion est prévue au début de la semaine prochaine.

L'appel unilatéral quelques heures plus tard du Bureau confédéral de FO à une journée de manifestations le 16 avril dans tous les départements, ne peut qu'étonner. Cette idée n'avait pas été discutée lors de la réunion du matin. La décision de FO met en cause le contenu unitaire de la manifestation Île-de-France prévue le même jour, sur le pouvoir d'achat. Elle cherche à instrumentaliser ce rassemblement de la région parisienne.

Incontestablement, cette annonce de FO répond à des débats internes, accentués par l'initiative Cgt du 29. En braquant une partie des organisations, elle ne contribuera pas au rassemblement indispensable qu'il faut construire le plus rapidement possible. C'est donc avant tout le problème de FO.

---

<sup>1</sup> Voir compte rendu qui vous a été transmis dès lundi après-midi.

La Cgt entend continuer à travailler à des objectifs convergents de toutes les organisations et sur de nouvelles initiatives unitaires fin avril-début mai.

Certes, ils n'effaceront pas les différences d'approches, plus encore les attitudes divergentes sur la réforme de 2003. Mais ils peuvent porter sur des points essentiels, enjeux du rendez-vous retraite 2008, mettre en échec le gouvernement et imposer des réorientations des choix dont dépend l'avenir du système de retraite.

D'ores et déjà, le Bureau confédéral recommande aux UD et professions de travailler dans chaque département, à **un 1<sup>er</sup> mai unitaire sur le pouvoir d'achat et les retraites**, et à prendre les contacts indispensables pour que s'expriment fortement les revendications.

Nous vous demandons de faire remonter rapidement les informations correspondantes à la Coordination afin de faciliter le suivi de notre démarche.

La Coordination confédérale